La Lettre des Elu·e·s

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

Décembre 2025

Numéro 19

Les conseillers départementaux se sont réunis pour une courte session jeudi 11 décembre. Si les quelques rapports à l'ordre du jour n'ont pas fait l'objet de débats, l'ouverture de la séance était consacrée aux discussions budgétaires 2026 qui se sont tenues dans chaque commission intérieure, ainsi qu'aux premiers arbitrages validés par l'exécutif, avec pour objectif de trouver 50 millions d'euros d'économies afin d'équilibrer le budget.

Nous avons ainsi affirmé que nous ferons preuve de responsabilité face aux difficultés financières de notre Département, et rappelé que les économies ne devaient en aucun cas être supportées par les personnes qui ont le plus besoin de l'aide et de l'accompagnement de notre collectivité. La prochaine étape aura lieu fin janvier avec le Débat d'Orientations Budgétaires, puis début avril avec le vote du Budget Primitif du Département.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2026 !

Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy, Vincent Devailly, Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

Sommaire

P.2 Budget 2026 : le point sur les premiers arbitrages

P.4 Les rapports à l'ordre du jour

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr

Pour nous contacter : *Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 06.86.55.60.75 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans*

BUDGET 2026 :
LE POINT SUR LES PREMIERS ARBITRAGES

Dans cette session express, Hélène Lorme a fait le point sur les annonces du Président du Département et les premières discussions de commissions intérieures relatives au Budget 2026. ***Pour notre groupe, elle a rappelé notre position : les économies ne doivent pas être réalisées au sein des politiques sociales.***

Les premières annonces d'économies budgétaires pour 2026

> Des baisses de subventions aux associations de l'ordre de 10% dans le domaine du social
> Des baisses de subventions aux associations de l'ordre de 20% dans le domaine sportif et culturel
> Un budget d'investissement dédié aux infrastructures et bâtiments en recul de 30%
> L'arrêt des subventions versées à l'agriculture (compétence redonnée à la Région)
> L'enveloppe nette annuelle aux communes dite « volet 3 » diminuera à nouveau de 15%
> Un effort sur la masse salariale de 7%
> La suspension du Festival de Musique de Sully-sur-Loire
> Le train de vie de l'institution comme la communication seront de nouveau impactés

HÉLÈNE LORME

Nos objectifs prioritaires

« *Les Départements, quels que soient leurs contextes politiques, sont confrontés à la même contrainte : équilibrer leurs budgets, alors que leurs dépenses sociales, cœur de leurs missions, progressent fortement. Pour le Loiret, notre responsabilité est d'atteindre cet équilibre sans renoncer à nos missions essentielles, sans fragiliser nos partenaires, et en garantissant des conditions de travail dignes à l'ensemble des agents.* »

Notre ligne rouge : ne pas faire d'économies sur les politiques sociales

« *Nous le réaffirmons : nous agissons en responsabilité. Contrairement aux caricatures, nous avions validé de nombreuses économies et recettes nouvelles lors du budget 2025. Nos oppositions portaient principalement sur la protection des politiques sociales, compétences obligatoires du Département et socles de notre engagement. Ces lignes rouges demeureront inchangées pour 2026.* »

Les pistes d'économies budgétaires

« *Sur l'Aide Sociale à l'Enfance, le handicap, les personnes âgées, un désengagement du département laisserait un vide qui ne serait pas comblé. Ces politiques doivent être sanctuarisées. Il en va de même pour l'insertion, et notamment notre appui aux structures d'insertion et aux missions locales. Les ajustements devront être recherchés ailleurs : communication, événementiel, aides aux collèges privés ou des efforts plus conséquents sur d'autres politiques. La cohérence doit aussi guider ces choix : si notre collectivité réclame une clarification des compétences, il faut qu'elle le mette elle-même en œuvre : ne plus intervenir sur les aides agricoles, compétence régionale, va dans ce sens.* »

Quelles conséquences pour les agents du Département ?

« *L'annonce d'une réduction de 7 % de la masse salariale suscite légitimement des inquiétudes. Combien de contrats ne seraient pas reconduits ? Combien de départs à la retraite ne seraient pas remplacés ? Dans quels services ? Selon quelles réorganisations ? Réduire le nombre d'agents signifie mécaniquement réduire l'action publique ou alourdir les charges de travail. Vous avez évoqué des marges de manœuvre au sein du service des routes. Vous avez aussi évoqué la Maison de l'Enfance : si la volonté est de remplacer l'intérim coûteux par des postes pérennes, encore faut-il résoudre la question du recrutement d'éducateurs qualifiés. Sur cette question des postes et de la masse salariale, il est indispensable de ne pas passer en force et de dialoguer sereinement avec les agents et leurs représentants.* »

Un calendrier qui pose question

« *En termes de calendrier, le délai entre les arbitrages pris dès novembre 2025 et un vote du budget cinq mois plus tard, en avril 2026, crée une période d'incertitude. La communication aux associations de ces arbitrages permet de répondre à une de nos demandes : que les associations ne soient pas trop prises au dépourvu. Mais nous sommes également régulièrement interpellés par des maires qui souhaitent en savoir plus sur les choix départementaux et anticiper au maximum les conséquences de ces choix pour le budget de leur commune.* »

L'Etat doit aussi prendre ses responsabilités

« *Enfin, nous attendons que l'État clarifie son positionnement vis-à-vis des Départements. J'espère que nous aurons davantage de cohérence que l'an dernier lorsque nous avons entendu ceux qui ont créé et voté le fameux DILICO (système d'épargne forcée pour faire contribuer les collectivités à l'effort d'économies) le remettre aussitôt en cause face à la grogne des élus locaux. Le consensus exprimé dans les congrès d'élus dont les Assises des Départements de France sur la situation financière des collectivités locales et les annonces du Premier Ministre doivent maintenant se traduire en actes, comme l'allocation aux Départements d'une part de CSG, demande de longue date, en particulier des Départements de gauche.* »

Conclusion : protégeons les plus fragiles !

« *Quelles que soient les marges de manœuvre que nous laissera l'État, notre responsabilité d'élus du Loiret est claire : protéger celles et ceux qui dépendent de la solidarité départementale. L'effort budgétaire ne doit pas être supporté par les plus fragiles. C'est le sens de notre mandat, et nous y resterons fidèles.* »

CALENDRIER 2026 DES SESSIONS DEPARTEMENTALES	
30 janvier	Débat d'Orientations Budgétaires 2026
2 et 3 avril	Budget Primitif 2026
18 et 19 juin	Décision Modificative 1 du Budget 2026
15 et 16 octobre	Décision Modificative 2 du Budget 2026
10 et 11 décembre	

LES RAPPORTS À L'ORDRE DU JOUR

Toujours plus d'enfants placés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance

L'objectif du Département d'ouvrir 150 places d'hébergement supplémentaires a été atteint en juillet dernier, permettant d'accueillant des jeunes toujours plus nombreux (de 1 059 fin 2018 à 1 391 en juillet 2025). Outre la nécessité de poursuivre la création de petites unités de vie, Marie-Agnès a rappelé le rôle des politiques de prévention à l'occasion de la présentation de l'ouverture d'un relais parental à Amilly pour accompagner des parents : « *je vois régulièrement en conseil de famille des enfants brisés par la vie familiale. S'il est bien de rouvrir des places, il est indispensable de travailler en amont. L'ouverture de relais parentaux en est un bel exemple.* »

Un point sur la feuille de route pour développer le local et le durable dans les collèges

La loi EGALIM prévoit 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de bio, dans la restauration collective des collèges ; des chiffres loin d'être atteints dans notre Département. Un point sur la feuille de route départementale a été présenté, comprenant 4 axes : la mise en place d'un outil cartographique (pour faciliter la mise en relation entre producteurs loirétains, acheteurs professionnels et chefs de cuisine) ; un meilleur accompagnement des collèges (harmonisation des pratiques, montée en compétences des équipes, …) ; la structuration des filières agricoles (passant par une définition des produits locaux incluant les produits des départements limitrophes) ; l'instauration d'un label départemental pour encourager, valoriser, mesurer, consolider les résultats et partager les initiatives.

Où en est-on de la stratégie bas-carbone du Département

Mise en place en 2022, la stratégie bas-carbone a pour objectif de réduire de 17% les émissions du Département d'ici la fin du mandat, et de 25% d'ici 2030, par rapport aux données de 2019. Trois axes structurent cette stratégie : l'énergie, les déplacements et les autres consommations. Afin d'atteindre ces objectifs, le Département va devoir accélérer le rythme. En 2026, un bilan triennal sera réalisé par un cabinet extérieur qui chiffrera avec davantage de précisions les efforts réalisés et qui restent à fournir.

Un avenant à la convention avec la CAF concernant la gestion de l'allocation RSA

Nous nous sommes abstenus sur le vote d'un avenant à la convention passée entre la CAF et le Département du Loiret. Il contient l'allongement de trois à six mois du délai avant transmission des indus au Département pour faciliter et augmenter le niveau de recouvrement, mais il propose aussi de réserver au Département l'examen des dossiers pour lesquels il est relevé lors des contrôles des montants versés par des proches pour prise en compte ou non. Or, le décret du 26 février 2025 portant « *généralisation des déclarations préremplies de ressources pour l'attribution du revenu de solidarité active et de la prime d'activité* » prévoit « *l'exclusion des dons et secours des proches dans les ressources prises en compte pour le calcul du revenu de solidarité active* ».

Lutte contre la démographie médicale : quel bilan pour les bourses « Zagreb » ?

Des nouvelles bourses aux étudiants en médecine ont été attribuées, dont 5 bourses dites Zagreb, faisant référence au partenariat entre la Ville d'Orléans et l'Université de Zagreb. En l'absence d'informations précises sur les stages faits par ces étudiants (conditions, localisation) et de bilan de ce dispositif, nous nous sommes abstenus.